



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE

DE LA SEINE-MARITIME

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DÉLÉGUÉE
DE LA COHESION SOCIALE

APPEL A PROJETS DEPARTEMENTAL 2017

EN FAVEUR DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

Contexte et objectifs prioritaires

Au regard de la directive nationale d'orientation (DNO) élaborée en partie par le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports ; la direction départementale déléguée soutient des actions (par l'intermédiaire d'un appel à projets) en faveur et à l'initiative de jeunes, âgés de 3 à 25 ans.

Les projets devront être réalisés au cours de l'année 2017 (soit avant le 31 décembre 2017).

Les différents projets devront s'inscrire dans les orientations et priorités suivantes :

- privilégier les projets s'inscrivant dans une démarche de citoyenneté active (liberté d'expression, mixité, santé des jeunes, ...)
- privilégier les activités et pratiques s'inscrivant dans une logique intergénérationnelle, de découverte, d'ouverture culturelle et de développement durable
- la volonté d'améliorer l'offre et la qualité éducative des activités péri et extrascolaires par l'innovation et la créativité
- la volonté de développer des projets hors « voyages et chantiers » avec les jeunes de 14-25 ans

Destinataires

Cet appel à projets s'adresse aux **associations agréées « Jeunesse et Education Populaire »** ainsi qu'aux associations **en cours d'agrément** ou ayant déposé un **dossier de demande recevable**.

Thématiques

Le projet proposé devra intégrer une des thématiques suivantes :

- **Thématique A** : Projets intégrant la dynamique d'éducation aux médias et/ou la sensibilisation aux sujets d'actualité
- **Thématique B** : Projets favorisant l'éducation à la nature et de la science en général (les ateliers techniques proposés devront faire partie d'un projet global)
- **Thématique C** : Projets de création et de développement de pratiques culturelles et artistiques des jeunes (les ateliers techniques proposés devront faire partie d'un projet global)

Critères de recevabilité

- Un projet collectif de jeunes favorisant l'initiative et l'engagement du groupe et exigeant un encadrement adéquat
- le montant de l'aide accordée peut atteindre 4 000 euros maximum par action. Cette aide ne pourra dépasser 50% du budget total du projet.
- le nombre d'actions par structure est limité à 3
- le projet devra respecter les critères suivants :
 - l'utilité et la mixité sociale (réponse à un besoin du territoire et être adapté aux publics)
 - l'impact local (retombées du projet sur l'environnement local et principalement sur les zones rurales)
 - la faisabilité et la pérennité (respect de la méthodologie du projet, mise en place de critères d'évaluation précis et continuité à moyen/long terme de l'action)

Constitution et remise des dossiers

1. compléter **le dossier unique de subvention**. De plus, la **fiche-action** devra être remplie en tenant compte des orientations et critères de la présente note
2. retour du dossier complet au plus tard **le 20 mars 2017** (le cachet de la poste faisant foi)

La commission d'attribution des subventions se réunira courant avril 2017.

Pièces à joindre :

- le dossier dûment rempli (budget rempli, présence du numéro SIRET, signature du représentant légal)
- un original de vos coordonnées bancaires, nécessaire au versement de la subvention

Les dossiers sont à adresser à :

Direction Départementale Déléguée de la Cohésion Sociale de la Seine-Maritime
Pôle Enfance-Jeunesse – Sylvie FONTAINE
27 rue du 74^{ième} Régiment d'infanterie - Immeuble Hastings
76003 ROUEN Cedex 1

Pour toute question d'ordre général sur l'appel à projets, merci de contacter :

- **Aspect pédagogique** : Pierre LEMAITRE, Conseiller d'Education Populaire et de Jeunesse
pierre.lemaitre@seine-maritime.gouv.fr - 02.76.27.71.58

- **Aspect administratif** : Sylvie FONTAINE
sylvie.fontaine@seine-maritime.gouv.fr - 02.76.27.71.50